

LA BANQUE NATIONALE

Trente et unième Rapport Annuel des Directeurs aux Actionnaires de La Banque Nationale

MESSIEURS,

En vous présentant le trente-et-unième rapport des affaires de la banque, pour l'année écoulée le 30 Avril dernier, vos directeurs doivent vous dire qu'ils ont été obligés d'approprier le fonds de réserve de \$100,000 pour couvrir des pertes subies sur la vente de certaines limites qui étaient en garantie pour des prêts en souffrance. Cependant, vos directeurs ont confiance que vous approuverez cette mise en activité d'un montant considérable qui, au lieu de donner des profits, n'était qu'une cause de pertes additionnelles à cause des dépenses annuelles occasionnées par les droits du gouvernement et autres charges, outre le risque qu'il y avait à conserver une garantie qui pouvait être détruite par le feu d'un moment à l'autre. Lors de la réduction du capital en 1888, les \$100,000 de fonds de réserve avaient été mises de côté pour couvrir les pertes éventuelles sur la vente de ces limites.

Le compte des profits et pertes se résume comme suit :

La balance au crédit des profits et pertes le 30 Avril 1890, était de.....	\$ 39,361 01
Les profits nets de l'année, après avoir pourvu pour les intérêts accrus sur dépôts et pour les dettes mauvaises et douteuses de l'année ont été de.....	75,254 68
Fonds de réserve.....	100,000 00
	\$214,615 69
Formant la somme de.....	
Qui a été appropriée comme suit :	
Dividende No. 54, 3 par cent payable le 3 Novembre 1890.....	\$ 36,000 00
Dividende No. 55, 3 par cent payable le 1er Mai 1891.....	36,000 00
Pertes sur ventes de limites.....	100,000 00
	\$172,000 00
Laissant au crédit de profits et pertes une balance de.....	\$ 42,615 69